



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME
DU 13 FÉVRIER 2026**

Liste d'émargement / présences

		Présences	Mandats
MEMBRES PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul - Président	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle	Excusée	Mandat à Mme LEVEUGLE
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline - 2de Vice-Présidente	Présente	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Présent	
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel - 1er Vice-Président	Excusé	
Représentant du collège au CB	CRETE Françoise	Présente	
Prof. de la Pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture	Vacant en cours de nomination (RICARD Morgane)		
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
DREAL IDF, délégué de Bassin ou son représentant	LABIT Julien	Représenté par Mme PATTE	
DRAAF IDF ou son représentant	DESMET Björn	Excusé	
DRAP IDF et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Franck	Excusé	
Directeur de l'ARS IDF ou son représentant	GILARDI Hugo	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	PENISSON Bruno	Présent	
MEMBRES NON PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
Représentant des Conseils Régionaux	TACCOEN Jean-Michel	Excusé	
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	MOLET CHARPENTIER Delphine	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZÉ Thierry	Présent	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Assoc. Agréées pêche et de protection des milieu aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
Assoc. Agréées de protection de l'environnement	BURROW Coralle	Excusée	
1 autre représentant du collège du CB	BARBIER Luc	Présent	
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Autres Usagers / Professions Industrielles	Vacant en cours de nomination (VERMEULEN Marc)		
1 représentant du collège du CB	LEFEBVRE Jérôme	Présent	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Représenté par Cyril CZEKANSKI	
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	POINSSOT Christophe	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	VAN DE MAELE Philippe	Excusé	
SGAR IDF ou son représentant	DELACROY Jean-Gabriel	Excusé	
Directeur Général de VNF ou son représentant	RYCKEBUSCH Gilles	Excusé	
Directeur Général de OFB ou son représentant	THIBAUT Olivier	Excusé	
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	GEORGES Maurice	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	VERHAEGHE Séverine	Présente	

Membres Consultatifs	
	Présents
GAUME Bertrand Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FIOLET Emeline Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
Autre / Divers	
SERNA Elodie (Prestataire PV) / H2COM	Présente
Internes	
VINCENT Isabelle	Présente
DOLLET Arnaud	Présent
BRANGER Pierre	Présent
DUBREUX Marie	Présente
BLIN François	Présent
BOUGHABA Jeanne	Présente
KERRAR Sofiane	Présent
BROCHET Sandrine	Présente
MARSZALEK Anaïs	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente

Ordre du jour

Points décisionnels :

1 - Approbation du procès-verbal et relevé de décisions de la Commission Permanente Programme du 19 septembre 2025

Débat et avis :

2 - Avancement financier 12^e Programme d'Intervention suite au Budget Initial 2026

3 - Modification des délibérations du 12^e programme d'intervention

3.1 - Modification de la délibération sur les modalités générales des interventions financières de l'Agence et proposition d'évolution des taux d'attribution d'avances remboursables

3.2 - Modification de la délibération sur la lutte contre les pollutions d'origine domestique

3.3 - Modification de la délibération Eau et nature dans les villes et villages

3.4 - Modification de la délibération sur la protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable

3.5 - Modification de la délibération sur la préservation et la restauration des milieux naturels et de la biodiversité

3.6 - Modification de la délibération sur la gestion quantitative de la ressource en eau

3.7 - Modification de la délibération Action Internationale

4 - Prix des services de l'eau

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AVIS	REFUSÉ / REPORTÉ	AMENDÉ	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions de la CPP du 19 septembre 2025	X			Unanimité
3		<u>Modification des délibérations du 12^{ème} Programme :</u>				
3.1	26-A-	MODALITES GENERALES DES INTERVENTIONS FINANCIERES DE L'AGENCE	AF			Abroge et remplace la délibération n° 25-A-049 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 Soumise à avis de la CPP puis décision du CA (envoi complémentaire) Avis Favorable à l'unanimité, remarques reprises au procès-verbal
		Proposition d'évolution des taux d'attribution d'Avances Remboursables	AF			Avis Favorable à l'unanimité, remarques reprises au procès-verbal
3.2	26-A-	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE	AF			Abroge et remplace la délibération n° 25-A-045 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 Soumise à avis de la CPP puis décision du CA Avis Favorable à l'unanimité, remarques reprises au procès-verbal

3.3	26-A-	EAU ET NATURE EN VILLE ET VILLAGE	AF			Abroge et remplace la délibération n° 25-A-046 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 Soumise à avis de la CPP puis décision du CA (envoi complémentaire) Avis Favorable à l'unanimité, remarques reprises au procès-verbal
3.4	26-A-	PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE	AF			Abroge et remplace la délibération n° 25-A-047 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 Soumise à avis de la CPP puis décision du CA Avis Favorable à l'unanimité, remarques reprises au procès-verbal
3.5	26-A-	PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE	AF		X	Abroge et remplace la délibération n° 25-A-035 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025 Soumise à avis de la CPP puis décision du CA Avis Favorable à l'unanimité, remarques reprises au procès-verbal (demande de modification de M. Luc BARBIER)
3.6	26-A-	GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU	AF			Abroge et remplace la délibération n° 25-A-048 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 Soumise à avis de la CPP puis décision du CA Avis Favorable à l'unanimité, remarques reprises au procès-verbal

3.7	26-A-	ACTION INTERNATIONALE	AF			Abroge et remplace la délibération n° 25-A-039 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025 Soumise à avis de la CPP puis décision du CA (envoi complémentaire) Avis Favorable à l'unanimité, remarques reprises au procès-verbal
-----	-------	-----------------------	----	--	--	--

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Président Paul RAOULT indique que le quorum est atteint et ouvre la séance à 10 h 40.

Monsieur le Président Paul RAOULT déclare que cette instance ne se déroulera pas pour lui sans une certaine émotion, puisqu'il s'agit de la dernière qu'il présidera après plus de 25 ans de mandat à l'agence. Il propose à Madame MATYKOWSKI de commenter l'actualité liée à l'eau, notamment au Comité National de l'Eau.

Madame MATYKOWSKI remercie Paul RAOULT qui préside pour la dernière fois cette instance, puisque les élections municipales de mars prochain entraîneront de nouvelles représentations au sein du collège des élus (Collectivités Territoriales) du Comité de bassin cet été, après certaines nouvelles désignations qui seront faites avec l'Association des maires de France. En conséquence, des élections auront probablement lieu au Comité de bassin du mois de juillet. Les informations actuellement disponibles au niveau national indiquent que les membres réélus lors des élections municipales n'ont pas besoin d'être désignés à nouveau et peuvent siéger directement au Comité de bassin. Les nouvelles désignations ne concerneront donc que les sièges des actuels élus qui ne souhaitent pas se présenter à nouveau, ce qui est le cas de Paul RAOULT ou les sièges des membres non réélus.

Madame MATYKOWSKI propose d'aborder l'actualité de l'eau durant le Comité de bassin qui se tient l'après-midi, puisque sera mise sur table la lettre des Présidents des comités de bassin qui a été transmise au Premier ministre dans le contexte du moratoire de l'eau, et plus globalement du questionnement sur la gouvernance des structures liées à l'eau. Cette lettre, qui concerne les comités de bassin, mais aussi les commissions locales de l'eau, est signée par cinq Présidents de comités de bassin, puisque celui de Rhône-Méditerranée-Corse n'avait pu être présent. Ce moratoire a amené un certain nombre d'articles dans la presse sur la compréhension de son impact sur les décisions en matière d'agriculture. Il y devrait y avoir un débat à ce sujet au cours de l'après-midi, puisque le Préfet Coordonnateur de bassin Bertrand GAUME siégera pour un Comité de bassin particulier avec la présence ou la représentation des cinq Préfets de département.

Monsieur FLAJOLET souhaite s'associer aux remerciements adressés à l'occasion de la dernière instance de Paul RAOULT, qu'il côtoie dans cette institution depuis 24 ans. Il le remercie pour ce qu'il a apporté, pour les débats qu'il a animés, les propositions qu'il a avancées, et suggère qu'il poursuive son investissement au sein du Comité de Bassin s'il est candidat en tant que personne qualifiée.

Monsieur le Président Paul RAOULT le remercie pour ces propos. Il déclare avoir mené son parcours par passion de l'eau. Il a été désigné comme Président Délégué du SIDEN en 1988 et comme Président indépendant du Conseil départemental du Nord en 1992. Ce syndicat représente actuellement 750 communes et 1 million d'habitants sur 3 départements, et plus de 700 agents. Cela signifie que sa vie a été complètement investie sur les problèmes de l'eau, aussi bien au niveau de l'agence qu'au Conseil National de l'Eau, à la FNCCR et dans d'autres d'organismes. Tourner la page lui semble donc un peu difficile et il déclare souhaiter avoir encore quelques activités dans les domaines qui lui sont chers.

Madame MATYKOWSKI indique que cette Commission Permanente Programme a été maintenue ce matin avec un horaire décalé par rapport aux habitudes pour examiner les points d'avancement financier, de propositions d'évolution de délibérations, mais aussi pour consacrer ce moment à son Président. Elle le remercie pour tous les échanges, qui ont été parfois dynamiques et rugueux, mais qui ont permis de sortir le meilleur, que ce soit en Conseil d'Administration ou au Comité de Bassin.

Monsieur le Président Paul RAOULT répond que tous les budgets ont toujours été votés presque à l'unanimité. Il souligne qu'au-delà des différences politiques, l'intérêt supérieur du Comité de

bassin a donc toujours primé. Il pense que cela caractérise l'esprit dans lequel le travail se fait depuis très longtemps et il espère que cela durera.

POINT DÉCISIONNEL

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME DU 19 SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Président Paul RAOULT demande si des remarques sont à exprimer quant à la rédaction du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2025.

Pas de remarque.

Le procès-verbal et le relevé de décisions de la Commission Permanente Programme du 19 septembre 2025 sont adoptés à l'unanimité.

DÉBAT ET AVIS

2 - AVANCEMENT FINANCIER 12^E PROGRAMME D'INTERVENTION SUITE AU BUDGET INITIAL 2026

Monsieur le Président Paul RAOULT estime qu'il est important de pouvoir faire le point sur la façon dont les crédits ont été consommés dans les différentes lignes budgétaires, et d'avoir une réflexion sur ce qu'il faudrait éventuellement changer. Cette réunion a l'avantage de faire le point sur le début du 12^e programme et de voir si les décisions prises étaient les bonnes ou s'il faut légèrement les modifier.

Madame MATYKOWSKI annonce que Sofiane KERRAR va faire le point sur ce sujet. En cette deuxième année du 12^e programme, l'objectif est de voir quels sont les décalages entre ce qui avait été imaginé lors de son adoption en octobre 2024 et la réalité de cette première année 2025 du programme. Cela permet également une projection, puisqu'en 2027 sera effectuée la révision du 12^e programme, à mi-programme, comme cela est souvent fait en fin de troisième année. D'ici la fin de l'année 2026, une méthodologie sera proposée pour la révision du 12^e programme. Ce dernier comprend un volet recettes et un volet dépenses et il sera essentiellement question ce jour du volet dépenses. Dans le volet recettes, comme cela a déjà été évoqué plusieurs fois dans cette commission, la précision des hypothèses financières des produits et recettes montre de fait la mise en place de la réforme des redevances qui concerne les usagers domestiques et les usagers industriels et acteurs économiques.

Monsieur KERRAR, en référence au point n° 2 du dossier et du diaporama de séance, présente l'avancement financier du 12^e programme d'intervention.

Remarques et Débats :

Monsieur le Président Paul RAOULT remarque que le bilan est globalement bon et que la seule question concerne la sous-consommation dans le domaine 2. Il rappelle que Monsieur KERRAR a indiqué que de volumineux projets sont légèrement retardés, mais qu'ils vont tout de même se faire. Cela correspond à des sommes importantes. La proposition d'augmenter le taux d'attribution d'avances remboursables lui paraît judicieuse (*point suivant*) d'autant plus que les taux d'intérêt ont augmenté. Aujourd'hui, une commune fait des emprunts autour de 3 à 4 % alors que les taux étaient très faibles il y a quelques années. Avec cette avance remboursable, le « bénéfice » est donc plus important pour les communes, puisque cela échappe aux taux d'intérêt. Bien qu'il lui semble toujours possible de rêver d'avoir des taux de subvention plus importants, la mesure lui paraît excellente.

Madame CRÉTÉ note qu'il y a une disparité dans les réalisations et que la problématique du lien entre quantitatif et qualité est importante. Les milieux naturels et la biodiversité devraient découler du traitement de l'eau en termes de quantitatif et de qualité. Il faut mettre les moyens et peut-être surdoter la gestion de l'eau pour avoir les volumes et la qualité de l'eau, ce qui est le plus important selon elle. Elle a noté que les avances allaient être remontées à 35 % et met en garde contre une trop grande disparité entre les secteurs.

Madame MATYKOWSKI souhaite apporter des éléments d'éclairage. Le domaine 3, qui est en surconsommation, comprend tout ce qui est relatif à la gestion du pluvial, à l'infiltration de l'eau, et en ville à tout ce qui est relatif à la désimperméabilisation et à la déconnexion du pluvial qui évite d'envoyer des pollutions dans les milieux naturels. Ce domaine comprend aussi les aides à l'agriculture. Elle tient donc à souligner qu'il n'y a pas que des dispositifs qui concernent les milieux naturels.

Dans le domaine 2, les dossiers volumineux concernent essentiellement les stations d'épuration et stations de traitement d'eau potable. Cela explique la difficulté d'un calibrage année par année, puisque les dépôts de certains dossiers de stations d'épuration ont dû être décalés de deux ans. Cela explique en partie la sous-consommation.

Sans lancer le débat sur les avances remboursables, Madame MATYKOWSKI rappelle qu'un resserrement des acteurs susceptibles de bénéficier d'avances remboursables avait été opéré lors du vote du 12^{ème} programme d'intervention, notamment au profit des collectivités sur le domaine 2. Elle demande à Monsieur KERRAR de préciser ce qu'il en est pour les acteurs économiques.

Monsieur KERRAR indique qu'il n'y a plus d'avances remboursables concernant les acteurs économiques, sur la ligne 13 correspondant aux activités économiques. Il ajoute qu'il n'y a pas d'avance du tout sur les milieux naturels.

Madame LEVEUGLE souhaite défendre les milieux naturels. Un milieu naturel en bonne santé permet d'absorber plus d'eau, notamment en période d'inondation. Ces dernières années ont permis de se rendre compte que plus l'eau est absorbée par le sol, moins il y a de déversements d'eau et de pollutions en temps de pluie. Par ailleurs, elle relève un élément de logique mathématique. Le montage d'un dossier pour les milieux naturels concerne une période de trois ans, avec 80 % payés la première année. Cela alourdit donc les dépenses de cette première année, puisqu'il n'y a plus que 20 % payés en année 2 et en année 3. Les dépenses doivent donc être observées sur les trois années.

Monsieur BARBIER estime que les milieux humides et les milieux aquatiques concernent le quantitatif et le qualitatif, puisque cela implique une préservation des ressources. Ce qui se passe actuellement en France permet de mesurer combien la préservation des zones humides est essentielle, autant en période d'excès d'eau que de manque d'eau. Par ailleurs, il demande si le risque de faire miroiter de fausses perspectives à Bercy pourrait exister, en raison des reports des stations d'épuration. Il souhaite savoir comment cela se passe au niveau comptable, notamment si cela ne va pas augmenter le fonds de roulement ou la capitalisation. Il perçoit un risque en raison de l'argent qui n'a pas été dépensé et qui pourrait donc être soustrait.

Madame MATYKOWSKI rappelle que le programme est bien acté pour six ans. Une sous-consommation, comme le cas se présente sur le domaine 2, permet des transferts provisoires entre domaines pour que cela soit rétabli sur les autres années. Dans le cas contraire, lors de la révision du 12^{ème} programme, un ajustement des montants par domaine sur les six ans pourra être proposé. Globalement, cette année, le montant des autorisations d'engagement est consommé à 90 %. Il ne peut pas être dit qu'il y ait eu une sous-consommation, sachant qu'il est en forte augmentation par rapport au 11^{ème} programme. En terme de trésorerie, l'impact ne concerne pas tant les autorisations d'engagement que les crédits de paiement, donc la capacité à décaisser un certain nombre de dossiers qui sont en général des dossiers engagés trois, quatre ou cinq ans auparavant. Cela ne concerne souvent pas ceux engagés l'année même, excepté l'acompte.

Sur les milieux naturels, elle confirme les propos de Madame LEVEUGLE sur les crédits, concernant l'effet de la première année par rapport aux années N+2 et N+3.

Monsieur le Président Paul RAOULT rapporte son expérience par rapport à sa régie. Les coûts d'une station d'épuration ont doublé depuis trois ou quatre ans. Les maires ou les intercommunalités se posent par conséquent des questions sur les investissements. Sur les réseaux, l'augmentation est de l'ordre de 30 à 40 %. Les frais de fonctionnement de ces mêmes stations dépendent de surcroît de l'évolution du prix de l'électricité. Créer une station ou un bassin d'orage implique un usage accru de l'électricité pour faire fonctionner les pompes. Les opérateurs publics ou privés subissent des charges beaucoup plus importantes depuis trois ou quatre ans. Il rappelle que la recette n'est que la facture d'eau. Lui-même a dû augmenter les tarifs deux fois de 10 % et a dû recourir à un emprunt de 50 millions d'euros, avec un taux d'endettement heureusement très faible. Il faut néanmoins avoir le courage d'augmenter le prix de l'eau et il ne peut plus le faire en raison des récriminations des abonnés. Malgré cette facture qui permet de faire de nombreuses choses, les aides doivent être suffisantes pour créer des stations d'épuration ou pour supprimer les taux de fuite. Changer les tuyaux coûte de plus en plus cher et il ne parvient à un taux de renouvellement que de 0,7 % alors qu'il faudrait qu'il soit de 1 %.

Bien qu'il soit lui aussi attentif au milieu naturel, il lui semble qu'il faut considérer les difficultés des opérateurs, qu'ils soient publics ou privés, pour équilibrer les comptes et faire en sorte que les investissements soient possibles chaque année. Lui-même investit 100 millions d'euros tous les ans, mais pour moins de travaux qu'auparavant, et il faut pouvoir maintenir le cap à l'avenir. De plus, les exigences réglementaires augmentent jour après jour, ce qui représente un surcoût financier qui n'est pas toujours calculé et qui entraîne une augmentation de la facture. Tous ces aspects doivent être pris en compte à propos de la sous-consommation des crédits. Augmenter l'avance remboursable est donc un bénéfice pour les opérateurs, puisque les banques pensent d'abord à faire des bénéfices et à payer des dividendes. Bien que le climat soit assez tendu, il reste tout de même possible d'avancer.

Madame MATYKOWSKI suggère de passer à la présentation de la proposition pour l'augmentation des taux des avances remboursables. Cette proposition sera présentée la semaine prochaine en pré-Conseil d'administration, puis en Conseil d'administration. Elle entend la demande d'augmentation des taux et rappelle que, sur les taux de subvention, le débat a déjà eu lieu. Si l'on se réfère au 11^e programme, la totalité des autorisations d'engagement a été consommée. Augmenter les taux implique moins d'opérations. Bien qu'il faille à l'avenir peut-être se poser la question à la révision du 12^e programme, il lui semble aujourd'hui trop tôt pour le faire sur la partie taux de subvention. Sur les avances remboursables, un décrochage et un effet cliquet sont observables et sont liés au fait que le seuil d'éligibilité d'attribution de 100 000 euros implique que seules les opérations de plus de 500 000 euros peuvent bénéficier d'avances remboursables. Il est donc proposé, et cela reste à entériner, une augmentation des taux des avances remboursables pour pouvoir être certain de la consommation à la fin du programme.

Monsieur le Président Paul RAOULT demande confirmation à Monsieur BRANGER que le taux de subvention sur les stations d'épuration a été augmenté sur le 12^e programme.

Monsieur BRANGER confirme que le taux est globalement passé de 25 à 30 %.

Monsieur le Président Paul RAOULT estime que le taux de 30 % est satisfaisant.

Monsieur le Président Paul RAOULT ajoute que les plafonds limitent parfois le taux à 17 ou 18 % de subventions. Il avoue dire pour la première fois se satisfaire du taux de 30 % sur une station d'épuration, et remarque qu'il s'agit d'un effet du 12^e programme.

Monsieur DOLLET précise qu'aux 30 % en subventions peut aussi être ajoutée la solidarité territoriale pour certains projets, soit 15 %. En référence au point n° 3 du dossier et diaporama de séance, il présente la modification de la délibération sur les modalités générales des interventions financières de l'agence.

3 - MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU 12^E PROGRAMME D'INTERVENTION

3.1 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LES MODALITÉS GÉNÉRALES DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES DE L'AGENCE ET PROPOSITION D'ÉVOLUTION DES TAUX D'ATTRIBUTION D'AVANCES REMBOURSABLES

Monsieur DOLLET, en référence au point n° 3.1 du dossier et du diaporama de séance, présente la modification de la délibération sur les modalités générales des interventions financières de l'agence et la proposition d'évolution des taux d'attribution d'avances remboursables.

Remarques et Débats :

Monsieur le Président Paul RAOULT demande s'il y a des observations et rappelle que toutes les agences de l'eau n'ont pas ce dispositif d'avances remboursables. Il se souvient que le Ministère des Finances a critiqué l'agence et n'y trouvait pas de sens. Il vaut donc mieux le préserver et l'utiliser, pour ne pas risquer d'être davantage mis en cause par le Ministère des Finances au prétexte que l'argent ne serait pas utilisé.

Monsieur FLAJOLET attire l'attention sur le fait que l'avance remboursable ne doit pas inciter à maintenir un prix de l'eau minimum. Certains opérateurs pourraient considérer qu'il s'agit d'un transfert de charge, alors que la facture d'eau doit représenter l'ensemble de l'investissement.

Monsieur le Président Paul RAOULT pense que c'est de moins en moins vrai, mais que cela existe encore. Néanmoins, ceux qui s'en tiennent à un prix de l'eau très faible ne peuvent plus investir.

Madame MATYKOWSKI rappelle qu'il existe des conditions minimales de niveaux de prix de l'eau pour pouvoir accéder aux aides de l'agence et que la Commission Permanente Programme a voté le fait de passer cette année de 1,30 euro à 1,50 euro sur la partie eau potable et sur la partie assainissement, hors taxe et hors redevances de l'agence. Cette mesure est valable depuis le 1^{er} janvier 2026.

Monsieur LEFEBVRE se souvient que des dossiers arrivés en Commission Permanente des Interventions ont été retoqués parce que le prix de l'eau n'était pas suffisant.

Madame CRÉTÉ attire l'attention sur le prix de l'eau, concernant la comparaison des consommations d'eau en bouteille et des consommations d'eau du robinet. Elle observe qu'énormément de gens continuent à consommer de l'eau en bouteille alors que l'eau du robinet est potable. La consommation du citoyen pose la question du prix.

Madame MATYKOWSKI indique que cette question sera abordée lors du dernier point de la séance, mais que l'agence tenait à montrer aussi le décalage auquel Paul RAOULT a fait référence plus tôt. Sans développer, elle évoque une question de confiance en l'eau du robinet.

Monsieur le Président Paul RAOULT observe que dans le dossier est indiquée l'expression de « protection de la ressource et alimentation d'eau potable ». Il estime qu'il faut aider au maximum le préventif, mais que la vraie question est que tout ce qui a été mis sur les sols depuis vingt ans mets de nombreuses années pour arriver à la nappe phréatique. Le problème ne peut donc se résoudre immédiatement. Ce qui s'est infiltré va continuer de s'infiltrer dans les vingt ans à venir. Les 66 % d'eau potable, mais non conforme ne pourront se régler qu'avec du curatif et cela implique de créer des usines pour traiter l'eau. Il estime qu'il n'a pas été question de ce problème dans l'élaboration du 12^e programme.

Monsieur FLAJOLET ajoute que le programme préventif concerne le rapport entre la terre et ce qu'on apporte sur cette terre.

Madame CRÉTÉ se dit consciente de ce problème. Mettre plus d'argent pour cela lui paraît essentiel, mais elle souhaiterait des analyses similaires pour les bouteilles d'eau.

Monsieur PATRIS rappelle que des études ont été faites à l'INSERM sur ce sujet, mais qu'elles ne sont pas rendues publiques. Il avait été démontré que les eaux en bouteille sont négatives sur les lignes bactériologie, physiologie et minéralogie.

Monsieur le Président Paul RAOULT évoque le débat lancé ces dernières semaines dans *La Voix du Nord*. Il indique que l'article était accompagné de la photo d'un château d'eau « lépreux » du SIDEN, qui ne rend pas du tout compte des 4 millions d'euros de dépenses annuelles de rénovation. Le problème réside selon lui dans le fait que les critères d'eau corrects au niveau sanitaire n'étaient pas encore connus, alors qu'ils le sont désormais. Il estime aberrantes les obligations de traiter de l'eau dite non conforme, en raison de traces de pesticides, alors que cette eau est loin du seuil sanitaire. L'économie française ne lui semble pas en mesure d'assumer des ambitions qui vont coûter des milliards, alors que de l'eau est à moins de 0,1 quand le seuil sanitaire peut être à 7, 8 ou 10.

Monsieur LEFEBVRE estime que cela relève d'un problème d'éducation populaire pour que les consommateurs comprennent bien les tenants et aboutissants de la question. Face aux articles anxiogènes, la seule façon de résoudre le problème est de poursuivre d'importants efforts de communication, que ce soit par l'Agence de l'eau, qui fait régulièrement des articles et interviews, ou par les distributeurs d'eau. Cependant, on ne peut empêcher un journaliste d'être négatif sur l'eau.

Monsieur le Président Paul RAOULT acquiesce. Il indique avoir reçu depuis un mois ou deux des injonctions des services de l'État lui intimant de rendre l'eau conforme. Cela veut dire qu'il faut créer des usines qui vont traiter cette eau pour qu'elle le devienne. Cela pose un problème économique, puisqu'une vingtaine d'usines coûtent 200 millions d'euros auxquels il faut ajouter les frais de fonctionnement. De plus, le traitement de l'eau fait perdre 20 % de la quantité d'eau puisée.

Monsieur PATRIS ajoute que cela intervient aussi sur la qualité bactériologique, puisque le traitement rend l'eau susceptible de contaminations bactériennes. Il estime qu'il ne faut donc pas trop la traiter.

Monsieur le Président Paul RAOULT invite à mener ce débat dans le mandat suivant.

Madame VINCENT rappelle qu'il existe des seuils de conformité, de qualité et des seuils sanitaires. Cela renvoie au débat sur l'importance aussi de la démarche préventive, c'est-à-dire que les coûts seront moins importants si une démarche préventive est engagée pour éviter de franchir les seuils de qualité. Le franchissement des seuils de qualité présente un risque consécutif de franchissement des seuils sanitaires, et il lui paraît donc normal qu'il y ait une injonction à revenir en dessous des seuils de qualité pour se prémunir de ce dépassement. L'importance de la démarche de prévention doit être mise en avant.

Monsieur le Président Paul RAOULT approuve, mais souligne que la difficulté est que, selon la nature géologique du lieu, les pesticides et herbicides vont mettre de 3 à 20 ans pour arriver à la nappe. Il prend l'exemple de l'atrazine qui est encore puisée dans l'Avesnois et dans le Cambrésis alors qu'elle est interdite en France depuis 25 ans.

Madame MATYKOWSKI observe que c'est tout l'intérêt d'avoir une démarche qui limite les pressions en surface et que cela correspond au débat qui avait eu lieu pendant l'élaboration du 12^e programme, puisqu'il avait été proposé initialement de ne plus financer le curatif, comme le font certaines autres agences. Le débat a finalement abouti à une position intermédiaire selon laquelle il n'y a pas d'aide au curatif s'il n'y a pas de démarche sur le préventif, c'est-à-dire qu'il faut baisser

fortement les pressions sur les aires de captage en préventif pour éviter demain de retrouver d'autres molécules ou d'autres dégradés de molécules dans l'eau.

Madame CRÉTÉ rejoint ces propos sur le préventif. Elle trouve regrettable qu'il ne soit jamais question de la pollution plastique. La consommation d'eau en bouteille ne diminue pas alors qu'elle devrait. La pollution liée aux plastiques devrait être un sujet de communication de l'agence de l'eau. Les travaux menés, l'argent dépensé visent à avoir une eau de qualité, mais il faut aussi dire que l'eau distribuée est meilleure que l'eau en bouteille et entraîne notamment moins de pollution plastique.

Monsieur PATRIS appelle à démolir le mythe de l'eau pure. Il lui semble stupide de chercher des traces, alors que l'organisme est capable de filtrer.

Monsieur le Président Paul RAOULT juge que seul le seuil sanitaire doit être pris en compte, en raison des dépenses qu'engage la mise en conformité à moins de 0,1. Ce débat conditionne la façon dont les crédits vont se répartir.

Considérant que les membres de la CPP sont favorables au taux de 35 %, il propose de poursuivre l'ordre du jour.

La délibération « MODALITES GENERALES DES INTERVENTIONS FINANCIERES DE L'AGENCE »

N° 26-A-

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme

***Abroge et remplace la délibération n° 25-A- 049 du Conseil d'Administration du
28 novembre 2025.
Transmission au CA.***

***La proposition d'évolution des taux d'attribution d'Avances Remboursables
reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme.***

Transmission au CA.

3.2 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE

Monsieur DOLLET, en référence au point n° 3.2 du dossier et du diaporama de séance, présente la modification de la délibération sur la lutte contre les pollutions d'origine domestique.

Pas de remarque.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE »

N° 26-A-

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme.

***Abroge et remplace la délibération n° 25-A- 045 du Conseil d'Administration du
28 novembre 2025.***

Transmission au CA.

3.3 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION EAU ET NATURE DANS LES VILLES ET VILLAGES

Monsieur DOLLET, en référence au point n° 3.3 du dossier et du diaporama de séance, présente la modification de la délibération eau et nature dans les villes et villages.

Pas de remarque.

La délibération « EAU ET NATURE DANS LES VILLES ET VILLAGES »

N° 26-A-

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme.

***Abroge et remplace la délibération n° 25-A- 046 du Conseil d'Administration du
28 novembre 2025.***

Transmission au CA.

3.4 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur DOLLET, en référence au point n° 3.4 du dossier et du diaporama de séance, présente la modification de la délibération sur la protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable.

Pas de remarque.

***La délibération « PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET ALIMENTATION EN
EAU POTABLE »***

N° 26-A-

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme.

***Abroge et remplace la délibération n° 25-A- 047 du Conseil d'Administration du
28 novembre 2025.***

Transmission au CA.

3.5 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ

Monsieur DOLLET, en référence au point n° 3.5 du dossier et du diaporama de séance, présente la modification de la délibération sur la préservation et la restauration des milieux naturels et de la biodiversité.

Remarques et Débats :

Monsieur BARBIER trouve qu'il serait intéressant, sur les enjeux de biodiversité, de préciser la référence des solutions fondées sur la nature. La référence essentielle lui semble l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), au moins pour les porteurs de projets, pour qu'au-delà des suivis, le cadrage éthique soit celui proposé par le fondateur de cette notion. Par ailleurs, la notice de gestion lui semble une très bonne idée, parce que faire un plan de gestion sur les petits sites n'est pas forcément crédible et nécessite de gros moyens pour une action limitée en portée. En revanche, il faudrait garantir la transmission des données produites par les bases de données des structures qui les gèrent, notamment pour toutes les informations relatives aux sites naturels en gestion.

Monsieur BRANGER souhaite réagir aux propos de Monsieur BARBIER. Il y a bien dans le programme une phrase selon laquelle les données issues des études de connaissances réalisées sur les milieux doivent être versées dans les bases de données existantes. Cela n'est pas précisé davantage parce qu'il y a plusieurs bases de données selon les typologies d'études. Les bases de données régionales et/ou nationales existantes sont bien évoquées. Par rapport à la première remarque, il comprend que la CPP souhaite que soit mentionnée explicitement la référence au standard UICN pour la partie gouvernance inclusive. Il en demande confirmation.

Madame MATYKOWSKI pensait que SFN (Solutions Fondées sur la Nature) renvoyait à ce standard, mais entend le besoin de mieux préciser ce point.

Monsieur BRANGER indique que cela sera précisé dans la délibération.

La délibération « PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE »

N° 26-A-

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme avec demande de modification de Monsieur Luc BARBIER.

***Abroge et remplace la délibération n° 25-A- 035 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.
Transmission au CA.***

3.6 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Monsieur Arnaud DOLLET, en référence au point n° 3.6 du dossier et du diaporama de séance, présente la modification de la délibération sur la gestion quantitative de la ressource en eau.

Remarques et Débats :

Madame VINCENT informe que la DRAAF n'a pas pu être présente ce jour, mais qu'elle avait demandé à soulever la question suivante : dans quelle mesure l'Agence de l'eau peut accompagner les plans d'action s'ils ne sont pas dans le cadre d'un programme territorial pour la gestion de l'eau (PTGE) ? Madame VINCENT répond que les plans d'action issus des démarches initiales de réflexion sur les études de volumes prélevables et autres qui ne prennent pas la forme d'un PTGE par la suite pourront ensuite être accompagnés dans le cadre des démarches de SAGE.

Madame MATYKOWSKI ajoute que, comme cela a été vu dans la gestion quantitative de la ressource en eau, un nouvel accompagnement est proposé à hauteur de 70 % en réponse à la circulaire publiée en fin d'année qui soumet la détermination des volumes prélevables à des études socio-économiques préalables. Sur le bassin, la phase de détermination des volumes prélevables n'est pas encore accomplie aujourd'hui, puisqu'il y a un certain nombre d'études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) préalables qui sont en cours de réalisation. Les plus avancées sont celles dans la Somme et celle de Scarpe Amont.

Madame CRÉTÉ précise que le moratoire, qui a surpris tout le monde, a été demandé notamment par les syndicats d'agriculteurs, parce qu'il faut avoir les moyens de ses ambitions et que la finance s'appuie sur la production. Or, cet élément semblait moins considéré que les autres éléments.

La délibération « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU »

N° 26-A-

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme.

***Abroge et remplace la délibération n° 25-A- 048 du Conseil d'Administration du
28 novembre 2025.
Transmission au CA.***

3.7 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION ACTION INTERNATIONALE

Monsieur Arnaud DOLLET, en référence au point n° 3.7 du dossier et du diaporama de séance, présente la modification de la délibération action internationale.

Pas de remarque.

La délibération « ACTION INTERNATIONALE »

N° 26-A-

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme.

***Abroge et remplace la délibération n° 25-A- 039 du Conseil d'Administration du
17 octobre 2025.
Transmission au CA.***

4 - PRIX DES SERVICES DE L'EAU

Monsieur PENISSON, en référence au point n° 4 du dossier et du diaporama de séance, présente les résultats de l'enquête 2025 sur les prix de l'eau.

Remarques et Débats :

Madame CRÉTÉ remarque que davantage de gens utilisaient des gourdes et des carafes il y a quelques années, notamment lors des réunions. Elle a l'impression qu'il y a un retour en arrière. Une grande communication sur l'eau avait été faite il y a deux ans, qui avait marqué les esprits, et elle suggère d'en refaire une nouvelle pour rappeler qu'il est indispensable de restreindre l'usage des bouteilles en plastique.

Madame MATYKOWSKI observe que de nombreuses administrations sont passées à l'eau en bouteille pendant le Covid et n'ont pas repris les habitudes précédentes. L'Agence de l'eau est elle-même passée à l'eau en bouteille dans les années 2020 et 2021. Concernant la communication sur les réseaux sociaux, le sujet de la gourde avait été abordé pour un public scolaire et en lien avec la thématique des pollutions plastiques.

Monsieur PATRIS mentionne qu'un certain nombre de médecins, généralistes surtout, considèrent que boire de l'eau en bouteille permettrait d'éviter une lithiase biliaire ou une lithiase rénale que l'eau naturelle calcaire favoriserait. Cela est faux, mais incite néanmoins les patients à consommer de l'eau en bouteille. Il prend l'exemple de la Communauté urbaine d'Arras, où le maire d'Arras préférerait ne pas prendre de risque et se conformer à l'avis des médecins. Cela relève donc également d'un problème d'éducation des professionnels de santé. De même, un usage excessif de l'eau et un excès d'hygiène entraînent des problèmes de peau.

Madame LEVEUGLE note que cette dernière précaution est passée dans les maternités où il est désormais demandé aux mamans de ne pas laver leurs enfants tous les jours, à la différence de ce qui se faisait auparavant. Concernant les bouteilles en plastique, elle précise en utiliser elle-même une pour cette instance pour son format très pratique (remplie d'eau de robinet). Ce côté pratique explique en partie le blocage pour les collectivités, puisqu'il suffit de les jeter à la poubelle sans avoir à faire de ménage. L'utilisation de pichets et de verres nécessite de prévoir une femme de ménage en plus. Dans sa commune, elle souhaite passer au pichet, mais cela reste le principal argument qu'on lui oppose.

Madame PASSEBOSC ajoute que les bouteilles en plastique sont interdites dans les cantines des écoles.

Madame LEVEUGLE précise que des fontaines à eau ont été installées dans les cantines de sa commune, mais pas dans les salles de réunion.

Monsieur le Président Paul RAOULT estime que les articles de *La Voix du Nord* ont semé le doute dans l'esprit des gens. Lors de huit réunions de territoire, il a eu l'occasion d'expliquer les choses devant les maires, mais les réactions revenaient au fait que l'eau potable n'est pas conforme. Cette notion lui semble intéressante intellectuellement, mais assassine vis-à-vis de l'ensemble de l'opinion publique. Les gens, par précaution, achètent des bouteilles après avoir lu *La Voix du Nord*. Il précise apprécier ce que représente ce journal pour la démocratie, mais observe que l'absence de quotidien régional concurrent pose un problème d'absence de contradictoire. L'eau est devenue le marronnier des journaux, puisque cela fait vendre. Compléter par un article quelques jours plus tard pour relativiser la gravité de la non-conformité et indiquer que le seuil sanitaire est très supérieur à ce qui a été constaté ne suffit pas à restaurer la confiance.

Monsieur BEZIRARD rapporte avoir vécu cela un an auparavant avec un article de *La Voix du Nord*, en gros titre, sur l'eau de la MEL cancérogène et polluée. Ce jour-là, son téléphone a abondamment sonné. Après discussion, le titre de l'enquête avait été modifié, mais il est difficile à faire admettre aux concitoyens que tous les seuils de la MEL sont largement en dessous des seuils de l'ARS. Il avait suggéré à l'époque à *La Voix du Nord* d'analyser les eaux en bouteille. Cristalline a des sources

à côté de forages de la MEL et il conviendrait donc de vérifier si l'eau est aussi claire, pure et protégée que celle des réseaux de la MEL. Le monde industriel refuse absolument ce genre de démarche et s'avère beaucoup moins facile à attaquer. Les élus et les collectivités peuvent être menacés et mettent donc en œuvre ce qui convient pour être toujours en dessous du seuil, et même largement en dessous. Les médias attaquent l'eau du robinet, tandis que l'eau en bouteille, dite eau minérale, ne l'est pas. Des gens pensent que l'eau du robinet est appauvrie, alors que l'eau en bouteille contiendrait des minéraux. Il est compliqué de faire comprendre les choses aux habitants, et le prix n'est pas en lui-même suffisamment dissuasif pour qu'ils reviennent vers l'eau du robinet. Il faudra continuer à se battre sur ce point, mais le combat est loin d'être gagné.

Monsieur le Président Paul RAOULT estime que prendre la référence de 120 mètres cubes, qui n'est pas la consommation majoritaire des ménages, est un problème. Dans le Nord-Pas-de-Calais, la consommation est largement en dessous. Au SIDEN, pour les 425 000 compteurs, la majorité des consommations est entre 60 et 80 mètres cubes. Cela veut dire que les ménages consomment beaucoup moins d'eau qu'ailleurs. Étant donné que le SIDEN, comme d'autres, a fait un prix supérieur à partir de 80 mètres cubes, il demande à Monsieur PENISSON sur quel prix ses calculs sont basés. Certaines intercommunalités n'ont pas de part forfaitaire et n'ont qu'un prix au mètre cube. D'autres fixent un forfait élevé. Le SIDEN l'a, pour sa part, baissé, pour ne pas pénaliser les ménages, et notamment les personnes âgées seules, qui ont une faible consommation. Il souhaite donc savoir comment ces différences d'une intercommunalité à l'autre se traduisent dans le prix moyen calculé.

Monsieur PENISSON explique que le calcul se fait sur la base de 120 mètres cubes, c'est-à-dire que l'abonnement est divisé par 120, puis une simulation est faite comme si la personne consommait 120 mètres cubes. Typiquement, le premier tarif est pris en compte jusqu'aux premiers 80 mètres cubes, le deuxième tarif pour les 40 mètres cubes suivants, puis le total est rapporté à un mètre cube. Le tarif est donc pris en compte dans sa globalité. Le même calcul sur une hypothèse de consommation de 80 mètres cubes, et non plus de 120, fait passer le prix de l'eau de 5,41 euros à 5,67 euros.

Monsieur le Président Paul RAOULT souligne l'importance du prix annoncé dans les communications, puisqu'une erreur peut entraîner l'accusation de mensonges délibérés. De plus, la difficulté d'en parler tient aussi au fait que moins l'on consomme plus l'on paie cher au mètre cube.

Madame MATYKOWSKI trouve cela logique, puisque le service est là.

Monsieur le Président Paul RAOULT acquiesce.

Monsieur BEZIRARD observe qu'il est important, à propos des 120 mètres cubes, de considérer la référence au niveau national. Alors qu'il est parfois dit que les prix dans le Nord-Pas-de-Calais sont plus élevés que dans d'autres régions, les usines et les habitants y sont plus économes et les charges fixes beaucoup plus élevées lorsqu'elles sont proportionnellement ramenées au mètre cube. Une usine a en effet pratiquement les mêmes charges qu'elle tourne à plein régime ou non.

Monsieur le Président Paul RAOULT revient sur les augmentations du prix de l'eau au SIDEN et aux récriminations qu'elles ont entraînées. Il observe que, selon l'enquête, la dépense en eau ne représente que 1 % du revenu et demeure inférieure aux 4,30 % de l'énergie et aux 2,60 % du téléphone. Il estime qu'il faut ramener cela à une juste considération du poids financier de l'eau dans le budget. Il trouve que cela fait l'objet de trop nombreuses discussions par rapport à la part de dépenses dans le budget des ménages que cela représente. Les dispositifs d'aide sociale développés peuvent arriver à un moment où le coût de fonctionnement pour les mettre en place va être plus élevé que la facture.

Monsieur FLAJOLET juge que, d'un point de vue d'équité territoriale, avoir des tarifs différenciés selon les niveaux sociaux pose un véritable problème, parce que la facture d'eau ne représente que 1 % des dépenses. Comparer une bouteille d'un litre à 15 mètres cubes d'eau du robinet serait

parlant. De plus, il revient sur le sujet de l'article de *La Voix du Nord*, et estime que la durée d'élimination de l'idée que l'eau n'est pas bonne est de l'ordre de six à huit mois. Par ailleurs, il pense que la France a beaucoup payé en raison de l'idée véhiculée par certains que l'eau doit être gratuite et pour tous. Cela lui semble être une aberration superbe dont les conséquences sont encore perceptibles dans les schémas de responsabilité actuels.

Monsieur SIX ajoute, sur la qualité de l'eau au robinet, que les rendez-vous consommation organisés régulièrement autour des associations ont permis de constater que le premier argument pour acheter de l'eau en bouteille est le fait qu'elle soit sans chlore tandis que l'eau du robinet serait pleine de calcaire. La plupart du temps, les gens rencontrés évoquent l'odeur. La part de 1 % des dépenses n'entre pas en compte. Lui-même invite souvent à comparer les eaux, pour se rendre compte que l'on a à peu près la même chose au robinet et en bouteille. Le marketing des vendeurs de bouteilles d'eau est offensif. Il a pu le constater en Chine, où il y avait de la Vittel sur les tables dans les restaurants malgré l'état de la nappe d'eau autour de Vittel. Il évoque aussi le problème des PFAS et celui du perchlorate qui remonte à plus de 100 ans avec la guerre de 1914-1918.

Madame LEVEUGLE observe que l'ARS de l'Est ne le mesure pas, et qu'il n'y a donc officiellement pas de perchlorate à Verdun.

Monsieur le Président Paul RAOULT rapporte que le SIDEN vient de récupérer Somain en régie, où il y avait un château d'eau à réparer pour un coût de plus de 1 million d'euros. Au pied du château d'eau, une petite usine qui traite l'eau et procède aux filtrations a également été refaite. À Somain, le SIDEN enlève donc une partie du calcaire, ce qui n'est fait nulle part ailleurs. Cependant, après cinq mois de travaux, les habitants de Somain ont eu de l'eau avec un niveau de calcaire plus élevé. Le président de la communauté de communes et le maire de Somain ont réclamé pour cela un geste commercial via *La Voix du Nord*. Cela reflète que certaines situations sont par moments difficiles. Par ailleurs, le calcaire pose problème sur Valenciennes, alors que le problème du nickel a été résolu. Il est désormais en dessous du seuil sanitaire, tandis que Veolia, ou Suez, ont dû passer par une usine pour pouvoir distribuer de l'eau avec un niveau de nickel inférieur au seuil. Le traitement du calcaire, souvent réclamé par les abonnés notamment en raison des effets du calcaire sur les appareils ménagers, entraînerait une augmentation de la facture alors que ce n'est pas un critère reconnu pour la qualité de l'eau.

Monsieur BARBIER suggère de demander au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois qui a mis en place une usine de décarbonatation sur Moule si cela a eu un impact sur la consommation d'eau au robinet ou d'eau en bouteille. Il serait intéressant de voir si les millions d'investissements faits pour retirer le calcaire de l'eau ont véritablement un impact sur la consommation finale.

Par ailleurs, il se souvient qu'il y a très longtemps avait été évoquée l'idée d'un baromètre de l'eau en complément des bulletins météo et air sur Ici (ex France 3). Il faudrait de plus rappeler des chiffres éloquentes sur le rapport de 1 à 100 entre le prix du litre d'eau au robinet et le prix du litre d'eau en bouteille. Il remarque cependant qu'il est compliqué d'envisager la manière de le faire, étant donné le nombre de structures concernées qui facturent d'une façon différente d'une commune à l'autre, d'une intercommunalité ou d'une société à l'autre. Il faut maintenant convaincre un très grand public qu'il vaut mieux boire de l'eau du robinet.

Madame CRÉTÉ ajoute que l'une des réticences à l'égard de l'eau du robinet est souvent l'odeur. Elle demande quels pourraient être les moyens d'éviter ce problème d'odeur de chlore notamment.

Monsieur PATRIS répond qu'il faut oxygéner l'eau.

Monsieur le Président Paul RAOULT rappelle que mettre du chlore est une mesure de précaution.

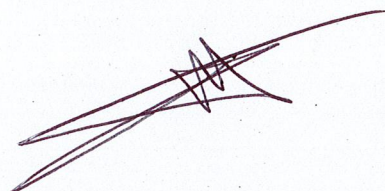
Monsieur PATRIS indique que boire du calcaire ne sert pas à lutter contre l'ostéoporose parce que ce calcaire n'est pas assimilable.

Monsieur le Président Paul RAOULT clôt la séance à 12 h 27.

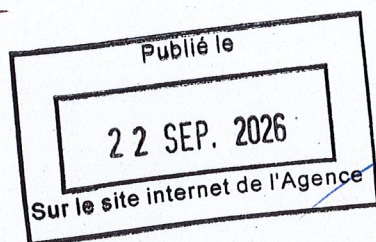
LE VICE-PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE

Emmanuel LEVEUGLE



Isabelle MATYKOWSKI





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME

DU 13 FÉVRIER 2026

Liste d'émargement / présences

		Présences	Mandats
MEMBRES PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul - Président	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle	Excusée	Mandat à Mme LEVEUGLE
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline - 2de Vice-Présidente	Présente	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Présent	
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel - 1er Vice-Président	Excusé	
Représentant du collège au CB	CRETE Françoise	Présente	
Prof de la Pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture	Vacant en cours de nomination (RICARD Morgane)		
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
DREAL HOF, délégué de Bassin ou son représentant	LABIT Julien	Représenté par Mme PATTE	
DRAAF HOF ou son représentant	DESMET Björn	Excusé	
DRFIP HOF et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Franck	Excusé	
Directeur de l'ARS HOF ou son représentant	GILARDI Hugo	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	PENISSON Bruno	Présent	
MEMBRES NON PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
Représentant des Conseils Régionaux	TACCOEN Jean-Michel	Excusé	
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	MOLET CHARPENTIER Delphine	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZÉ Thierry	Présent	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Assoc. Agréées dépêche et de protection des milieu aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
Assoc. Agréées de protection de l'environnement	BURROW Coralie	Excusée	
1 autre représentant du collège du CB	BARBIER Luc	Présent	
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Autres Usagers / Professions industrielles	Vacant en cours de nomination (VERMEULEN Marc)		
1 représentant du collège du CB	LEFEBVRE Jérôme	Présent	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Représenté par Cyril CZEKANSKI	
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	POINSSOT Christophe	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	VAN DE MAELE Philippe	Excusé	
SGAR HOF ou son représentant	DELACROY Jean-Gabriel	Excusé	
Directeur Général de VNF ou son représentant	RYCKEBUSCH Gilles	Excusé	
Directeur Général de QFB ou son représentant	THIBAUT Olivier	Excusé	
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	GEORGES Maurice	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	VERHAEGHE Séverine	Présente	

Membres Consultatifs	
	Présents
GAUME Bertrand Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FIOLET Emeline Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
Autre / Divers	
SERNA Elodie (Prestataire PV) / H2COM	Présente
Internes	
VINCENT Isabelle	Présente
DOLLET Arnaud	Présent
BRANGER Pierre	Présent
DUBREUX Marie	Présente
BLIN François	Présent
BOUGHABA Jeanne	Présente
KERRAR Sofiane	Présent
BROCHET Sandrine	Présente
MARSZALEK Anaïs	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente

La réunion est présidée par Monsieur Paul RAOULT.

Le président ouvre la séance à 10 h 40.

Cette séance se compose d'un point sur l'avancement financier du 12^e programme d'intervention, d'une série de délibérations visant à apporter des ajustements au 12^e programme, ainsi que d'un retour sur l'enquête de 2025 sur les prix des services de l'eau. Des hommages sont rendus à Monsieur Paul RAOULT, qui préside cette instance pour la dernière fois. Il revient à cette occasion sur les grandes lignes de son parcours et sur sa passion pour l'eau. À l'approche des élections municipales, les conditions de renouvellement des sièges au sein de l'instance sont rappelées. L'actualité liée à l'eau, notamment au Comité National de l'Eau, sera abordée en Comité de bassin au cours de l'après-midi.

POINT DÉCISIONNEL

1. Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions de la Commission Permanente Programme du 19 septembre 2025

Pas de remarque.

Le procès-verbal et le relevé de décisions de la Commission Permanente Programme du 19 septembre 2025 sont adoptés à l'unanimité.

DÉBAT ET AVIS

2. Avancement financier 12^e programme d'intervention suite au Budget Initial 2026

Présentation du dossier par : Monsieur KERRAR

Les membres de la Commission Permanente Programme formulent plusieurs remarques :

Le bilan semble satisfaisant, bien que la sous-consommation dans le domaine 2 pose question. La proposition d'augmenter le taux d'avance remboursable est jugée judicieuse. Deux problématiques sont cependant soulevées : la disparité entre les réalisations selon les secteurs, et le lien entre les aspects quantitatif et qualitatif du traitement de l'eau d'une part et les milieux naturels et la biodiversité d'autre part, y compris les milieux humides et les milieux aquatiques. Pour y répondre, il est rappelé que le domaine 3, qui est en surconsommation, contient des dispositifs relatifs aux milieux naturels, à la gestion du pluvial et des aides pour les acteurs économiques dont l'agriculture, et que le domaine 2 concerne essentiellement les stations d'épuration et stations de traitement d'eau potable, avec un décalage de certains dossiers sur deux ans qui peut expliquer en partie la sous-consommation. L'importance de la bonne santé des milieux naturels pour l'absorption de l'eau, notamment en période d'inondation, est soulignée. Il convient en ce domaine de prendre en compte la répartition des budgets sur trois ans, avec un paiement à hauteur de 80 % la première année puis de 20 % les deux années suivantes. Le risque de voir les reports de dossiers des stations d'épuration peut générer des effets comptables, comme une augmentation du fonds de roulement ou une capitalisation. Il est cependant rapidement relativisé, puisque le programme est acté pour six ans et que les transferts provisoires entre domaines sont possibles, d'autant plus que le montant des autorisations d'engagement est consommé à 90 % pour 2025.

et qu'il n'y a donc pas ici sous-consommation. L'équilibre des comptes pour les opérateurs, fragilisé par la hausse des coûts des travaux constatée ces dernières années, par la difficulté à augmenter la facture de l'usager et par la complexification réglementaire, doit être pris en compte quant à la sous-consommation des crédits. Dans ce contexte, l'augmentation de l'avance remboursable répond en partie aux difficultés d'investissement des mairies et des intercommunalités.

Le point suivant comprend une proposition d'augmentation du taux des avances remboursables, qui sera présentée en Conseil d'administration. Il est précisé que le seuil d'éligibilité d'attribution de 100 000 euros implique que seules les opérations de plus de 500 000 euros peuvent bénéficier aujourd'hui d'avances remboursables. L'augmentation du taux des avances remboursables contribuera à assurer la consommation des budgets à la fin du programme. Les taux de subvention sur les stations d'épuration, augmentés à 30 % dans le 12^e programme, sont estimés satisfaisants. Peuvent s'y ajouter pour certains projets la solidarité territoriale, à hauteur de 15 %.

3 - Modification des délibérations du 12^e programme

3.1 - Modification de la délibération sur les modalités générales des interventions financières de l'Agence et proposition d'évolution des taux d'attribution d'avances remboursables

Présentation du dossier par : Monsieur DOLLET

Les membres de la Commission Permanente Programme formulent plusieurs remarques :

L'intérêt à défendre le système d'avances remboursables en utilisant tout son potentiel est souligné, puisqu'il n'existe pas dans toutes les agences de l'eau et qu'il pourrait être mis en cause par le Ministère des Finances. Le lien entre avance remboursable et prix de l'eau est discuté, avec un rappel quant au niveau de prix de l'eau conditionnant l'accès aux aides de l'agence. Alors que la comparaison entre les prix de l'eau en bouteille et au robinet est renvoyée au point 4 de l'ordre du jour, la question de la qualité de l'eau est abordée, avec une attention particulière au préventif, en comparaison avec la qualité des eaux en bouteille. Le débat lancé par *La Voix du Nord* est évoqué à plusieurs reprises, surtout à propos de son manque de considération à l'égard des dépenses engagées pour l'amélioration des services et de sa méprise entre seuils de conformité et seuils sanitaires. Cette confusion est estimée anxiogène, et donc négative pour la compréhension de la question par le grand public. Une communication claire est souhaitée pour répondre aux doutes ainsi soulevés. La non-conformité de l'eau relevée sur le réseau du SIDEN a d'autre part donné lieu à des injonctions des services de l'État. Cela n'est pas sans poser des défis économiques, puisque le coût de construction et d'exploitation des usines de traitement est très élevé. De plus, le traitement entraîne une perte de 20 % d'eau et des effets sur sa qualité bactériologique. L'intérêt de la démarche préventive pour respecter les seuils de qualité et se tenir éloignés des seuils sanitaires est rappelé, comme il est rappelé que le financement du curatif est désormais soumis à une démarche préventive. En retour, l'influence de la nature géologique des lieux sur la persistance des pesticides et herbicides est soulignée et l'idée que le seul seuil sanitaire devrait

être pris en compte est défendue. Par ailleurs, il est suggéré de mettre davantage en évidence la pollution plastique afin de valoriser la qualité de l'eau du robinet et de mettre fin au mythe de l'eau pure.

La délibération « modalités générales des interventions financières de l'agence »

N° 26-A-

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme

Abroge et remplace la délibération n° 25-A- 049 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.

Transmission au CA.

La proposition d'évolution des taux d'attribution d'Avances Remboursables

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme.

Transmission au CA.

3.2 - Modification de la délibération sur la lutte contre les pollutions d'origine domestique

Présentation du dossier par : Monsieur DOLLET

Pas de remarque.

La délibération « lutte contre les pollutions d'origine domestique »

N° 26-A-

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme.

Abroge et remplace la délibération n° 25-A- 045 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.

Transmission au CA.

3.3 - Modification de la délibération Eau et nature dans les villes et villages

Présentation du dossier par : Monsieur DOLLET

Pas de remarque.

La délibération « eau et nature dans les villes et villages »

N° 26-A-

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme.

Abroge et remplace la délibération n° 25-A- 046 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.
Transmission au CA.

3.4 - Modification de la délibération sur la protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable

Présentation du dossier par : Monsieur DOLLET

Pas de remarque.

La délibération « protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable »

N° 26-A-

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme.

Abroge et remplace la délibération n° 25-A- 047 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.
Transmission au CA.

3.5 - Modification de la délibération sur la préservation et la restauration des milieux naturels et de la biodiversité

Présentation du dossier par : Monsieur DOLLET

Les membres de la Commission Permanente Programme formulent plusieurs remarques :

Sur les enjeux de biodiversité, il est demandé que soit précisé dans la délibération que, pour le cadrage éthique, la référence essentielle des solutions fondées sur la nature est celle de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). La délibération sera modifiée en ce sens.

Il est rappelé par ailleurs que les données issues des études de connaissances réalisées sur les milieux doivent être versées dans les bases de données existantes.

La mise en place d'une notice de gestion est appréciée pour les dossiers les plus simples.

La délibération « préservation et restauration des milieux naturels et de la biodiversité »

N° 26-A-

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme avec demande de modification de Monsieur Luc BARBIER.

Abroge et remplace la délibération n° 25-A- 035 du Conseil d'Administration du
17 octobre 2025.
Transmission au CA.

3.6 - Modification de la délibération sur la gestion quantitative de la ressource en eau

Présentation du dossier par : Monsieur DOLLET

Les membres de la Commission Permanente Programme formulent plusieurs remarques :

A une question formulée préalablement par la DRAAF, il est répondu que les plans d'action issus des démarches initiales de réflexion sur les études de volumes prélevables et autres qui ne prennent pas la forme d'un PTGE par la suite pourront être accompagnés dans le cadre des démarches de SAGE. De plus, il est indiqué qu'un nouvel accompagnement est proposé à hauteur de 70 % pour la mise en application de la circulaire publiée en fin d'année qui soumet les volumes prélevables à des études socio-économiques préalables.

La délibération « gestion quantitative de la ressource en eau »

N° 26-A-

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme.

Abroge et remplace la délibération n° 25-A- 048 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.
Transmission au CA.

3.7 - Modification de la délibération Action Internationale

Présentation du dossier par : Monsieur DOLLET

Pas de remarque.

La délibération « action internationale »

N° 26-A-

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme.

Abroge et remplace la délibération n° 25-A- 039 du Conseil d'Administration du
17 octobre 2025.
Transmission au CA.

4 - Prix des services de l'eau

Présentation du dossier par : Monsieur PENISSON

Les membres de la Commission Permanente Programme formulent plusieurs remarques :

Il est suggéré de faire une nouvelle campagne de communication pour inciter à réduire la consommation d'eau en bouteille, notamment au sein des collectivités. Alors que la consommation d'eau en bouteille peut être encouragée par un faux argument issu du monde médical (prévention de la lithiase rénale), il conviendrait de battre en brèche les préjugés, comme ont pu l'être ceux sur le lavage de la peau qui fait désormais l'objet de grandes précautions pour les bébés. Les articles de *La Voix du Nord* ont eu sur ce

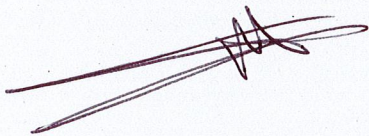
point un effet perceptible, puisqu'ils ont entretenu l'idée que l'eau du robinet non conforme pouvait être dangereuse, à la différence de l'eau en bouteille qui serait plus pure. Une telle situation s'est déjà présentée concernant la présence d'éléments cancérigène et de polluants dans l'eau de la MEL, bien que cela se soit révélé à des seuils inférieurs à ceux fixés par l'ARS. À l'inverse, il n'est pas procédé à des études similaires pour les eaux en bouteille, ce qui conforte l'idée que les eaux dites minérales seraient plus riches et plus saines. Le prix de l'eau en bouteille, cent fois supérieur à celui de l'eau du robinet, ne semble pas un argument suffisant pour dissuader de l'acheter.

Il est demandé à l'Agence de l'eau de préciser les modes de calcul, puisque les prix peuvent varier selon les consommations des abonnés et selon la présence ou non sur la facture d'une part forfaitaire. Le calcul est expliqué et il est démontré que l'hypothèse de consommation détermine le niveau théorique de prix de l'eau. Ainsi, une hypothèse de consommation de 80 mètres cubes, et non plus de 120, fait passer le prix moyen de l'eau de 5,41 euros à 5,67 euros. Il est demandé que cette hypothèse de consommation soit fixée avec attention par l'Agence de l'eau, afin de ne pas diffuser de chiffres susceptibles d'être démentis. Sur ce point, il est par ailleurs souligné que les prix dans le Nord-Pas-de-Calais sont réputés élevés bien que les habitants soient économes en eau, en raison des charges fixes qui n'en sont que proportionnellement plus conséquentes. Néanmoins, l'information évoquée dans l'enquête selon laquelle la dépense en eau ne représente que 1 % du revenu amène à relativiser l'enjeu du poids financier du prix de l'eau pour les usagers. L'intérêt des tarifs différenciés est de surcroît mis en doute, et l'idée d'une gratuité des services de l'eau qualifiée d'aberrante.

Concernant les choix de consommation, le recueil d'opinions montre que la présence ou l'odeur de chlore sont fréquemment évoquées pour justifier une préférence pour l'eau en bouteille. Le coût du traitement du calcaire est quant à lui souligné, alors que l'absence de calcaire ne constitue pas un critère reconnu pour la qualité de l'eau. Il est suggéré de prendre contact avec le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois pour estimer l'impact des investissements faits en faveur de la filtration du calcaire sur la consommation finale, de créer un baromètre de l'eau en complément des bulletins météorologiques, et de communiquer sur le fait que l'eau en bouteille est cent fois plus chère que l'eau du robinet.

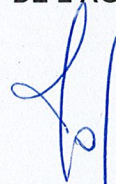
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 27.

**LE VICE-PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE**



Emmanuel LEVEUGLE

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE**



Isabelle MATYKOWSKI

